

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Entités de recherche

Évaluation du HCERES sur l'unité :
Centre de Recherche et de Documentation
Européennes et Internationales
CRDEI
sous tutelle des
établissements et organismes :
Université de Bordeaux

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Entités de recherche

Pour le HCERES,¹

Didier HOUSSIN, président

Au nom du comité d'experts,²

François HERVOUËT, président du comité

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014.

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous.
Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

Nom de l'unité :	Centre de Recherche et de Documentation Européennes et Internationales
Acronyme de l'unité :	CRDEI
Label demandé :	EA
N° actuel :	4193
Nom du directeur (en 2014-2015) :	M. Loïc GRARD
Nom du porteur de projet (2016-2020) :	M. Loïc GRARD

Membres du comité d'experts

Président :	M. François HERVOUËT, Université de Poitiers
Experts :	M. Francis DELPEREE, Université Catholique de Louvain (UCL), Belgique M. Mathieu DOAT (représentant du CNU) M. Guillaume LE FLOCH, Université de Rennes 1
Déléguée scientifique représentante du HCERES :	M ^{me} Anne CAMILLERI

Représentants des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Daniel BOURMAUD, Département Sciences humaines et Sociales
M. Fabrice HOURQUEBIE (directeur de l'École Doctorale de droit n° 42)
M. Yannick LUNG, Conseil Académique en charge de la recherche

1 • Introduction

Historique et localisation géographique de l'unité

Le Centre de Recherche et de Documentation Européennes et Internationales (CRDEI) s'est constitué par voie d'alluvionnements successifs. Il est labélisé équipe d'accueil depuis 1990, mais son existence est plus ancienne puisqu'il a été créé en 1970 afin de regrouper les universitaires de Bordeaux menant des recherches en droit européen ; à ce titre, il a obtenu le statut de centre de documentation bénéficiant du soutien de la Commission européenne et accueillant les étudiants se consacrant aux études européennes. Le laboratoire avait pour seul objet d'étude les droits européens (Union européenne et droit de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales principalement) jusqu'en 2004, date à laquelle il s'est élargi au droit international (public et privé). Il s'est également montré attentif au thème de la protection des droits fondamentaux, telle qu'elle se réalise dans les ordres juridiques nationaux, européens et international. Son ancrage dans le paysage des études européennes est donc ancien et demeure une référence ; plus récent en ce qui concerne le droit international (2007). Ce faisant, le CRDEI se situe au carrefour de plusieurs orientations : internes et externes, privées et publiques, interdisciplinaires - avec une ouverture caractéristique sur les sciences économiques. Aujourd'hui le CRDEI réunit 26 enseignants chercheurs, 73 doctorants et bénéficie du soutien de deux personnels administratifs. Ses membres pour l'essentiel relèvent de la section CNU 02 (droit public), mais pas uniquement ; sont aussi présents des enseignants-chercheurs des sections CNU 01 et 05 (droit privé et économie). Il demeure Centre de Droit Européen et fait partie du réseau Europe direct. Il relève de l'Université de Bordeaux et est situé sur le site de Pessac.

Équipe de direction

Directeur : M. Loïc GRARD

Nomenclature HCERES :

SHS 2_1

Effectifs de l'unité

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2014	Nombre au 01/01/2016
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	26	25
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés		
N3 : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche)	2	2
N4 : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)		
N5 : Autres chercheurs (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.)		
N6 : Autres personnels contractuels (n'ayant pas d'obligation de recherche)		
TOTAL N1 à N6	28	27

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2014	Nombre au 01/01/2016
Doctorants	73	
Thèses soutenues	27	
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité	2	
Nombre d'HDR soutenues	3	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	19	19

2 • Appréciation sur l'unité

Avis global sur l'unité :

Le CRDEI est une belle unité qui a su faire preuve d'un réel dynamisme. Les publications de ses membres sont très nombreuses et de qualité. Par ses travaux scientifiques et la reconnaissance d'un certain nombre de ses membres, le centre dispose d'une vraie visibilité nationale et européenne. La labellisation récente (août 2014), et effectuée après la constitution du dossier, du CRDEI comme Centre d'Excellence Jean Monnet vient confirmer ce dynamisme et la qualité des travaux ; elle va en outre conférer au centre un apport financier extrêmement important ; elle lui donnera plus de moyens et de responsabilités encore dans ce domaine. Elle pourra l'aider à privilégier l'approche européenne - tant matérielle qu'institutionnelle - des problèmes politiques, économiques et sociaux.

La vitalité de l'équipe se retrouve aussi à travers les colloques qui sont régulièrement organisés. Le CRDEI a su s'ouvrir vers l'extérieur : il a noué plusieurs relations avec des universités étrangères en matière de recherche (en particulier l'université Laval au Québec) ou de co-diplomation (Vilnius et Ho Chi Minh) ; il est aussi impliqué dans la vie universitaire de la Région, de l'État et de l'Union ; depuis 2010, les universités d'été traduisent d'une autre manière cette préoccupation culturelle et sociale. On dénote un souci de concilier recherche fondamentale et recherche appliquée.

L'extension des champs de recherche et de publication pourrait cependant faire perdre à l'unité une part de sa cohérence. L'extension géographique de ses activités peut également lui faire perdre son ancrage premier et toujours actuel, à savoir l'Europe, dans ses différentes configurations. Le choix de thèmes de recherche - qui ne soient pas tentaculaires ou artificiels - devrait servir cet objectif et maintenir la cohésion de l'équipe.

L'on ne saurait ignorer toutefois que les autorités universitaires de Bordeaux préconisent, dans le domaine des sciences juridiques comme dans d'autres secteurs, le regroupement des professeurs et des chercheurs dans de vastes unités. En effet, la constitution d'équipes restreintes n'évite pas toujours les redondances. Elle prive parfois l'université d'équipes qui puissent rivaliser, par leur taille et leur production, avec celles qui sont constituées dans d'autres disciplines. A cet égard, la présence du Centre sur le site de Pessac et celle d'autres entités comme le CERCLE en centre-ville peuvent poser problème. Par ailleurs, tant le CRDEI que le Centre d'Études et de Recherches Comparatives sur les Constitutions, les Libertés et l'Etat (CERCLE) ont un objet social relativement vaste. D'un côté, le droit privé et public, dès qu'il présente, notamment en Europe, un élément d'extranéité. De l'autre, le droit public national et comparé. Des opérations de coopération mériteraient d'être envisagées. Tout en préservant l'autonomie de gestion, de financement et de direction des équipes pressenties, elles permettraient de mutualiser certaines de leurs initiatives ou de coordonner certains de leurs travaux, notamment dans le secteur des droits fondamentaux et dans celui du droit public comparé, au sens strict du terme.

Mais dans un autre sens, la pérennisation d'équipes restreintes peut s'inscrire dans une préoccupation de cohérence des activités et de cohésion des personnels et le regroupement, sous une forme ou sous une autre, de leurs activités et de leurs initiatives pourrait avoir pour effet de diluer leurs préoccupations et leurs travaux. A la limite,

plus aucune question juridique n'échapperait à leurs réflexions communes. L'identité des équipes pourrait s'en trouver affectée. L'image des centres et la réputation dont ils jouissent pourraient s'en trouver brouillées. Dès lors, tout en préservant leur autonomie respective, les deux équipes pourraient néanmoins s'attacher à cultiver des liens forts de collaboration, par exemple dans le domaine des droits fondamentaux. Des réflexions et des actions communes pourraient être développées à ce propos.

Les doctorants sont impliqués dans les activités du centre, mais sans doute pourraient-ils l'être davantage. Le projet sur les cinq prochaines années paraît cohérent. Tout en s'appuyant sur ses points forts, le CRDEI cherche à se diversifier et tend à mettre en place une véritable synergie entre ses membres.

Points forts et possibilités liées au contexte

Les points forts suivants peuvent être soulignés :

- la labellisation du CRDEI comme centre d'excellence Jean Monnet, autour d'une très forte synergie des membres reconnus dans leur domaine au sein d'une équipe bien structurée ;
- des axes de recherche judicieux et clairs, marquant à la fois une cohérence scientifique et une volonté de renouvellement ; une réelle originalité des travaux ; une volonté d'analyser les droits européens de manière large en inscrivant l'étude dans un domaine plus vaste englobant le droit international (tant privé que public) et l'économie ; une approche globalisante du droit international (tant privé que public) ;
- le suivi des doctorants par l'octroi de financement et après la soutenance de la thèse, un grand nombre de docteurs trouvent un emploi, notamment dans l'enseignement et la recherche ;
- l'ouverture vers l'international et l'ensemble de la société, y compris la Région ;
- l'importance du fonds documentaire, la création d'un site Internet et d'une revue en ligne (Journal d'Actualité du Droit Européen - JADE) ouverte à l'ensemble des membres permettant l'échange et la diffusion de la recherche.

Points faibles et risques liés au contexte

Il faut souligner :

- l'inquiétude sur la possibilité d'investir effectivement les nouveaux champs de recherche en raison d'une éventuelle inadéquation entre des objectifs ambitieux et des moyens limités ;
- peu de contrats avec de organismes de recherche (ANR...) et peu de liens avec des laboratoires de pays européens ;
- la maîtrise insuffisante des langues étrangères par beaucoup de membres ;
- le taux d'encadrement des doctorants très inégal selon les enseignants-chercheurs ;
- la diminution des moyens (notamment la perte d'un demi-emploi de catégorie C pour le centre de documentation, mais maintien des moyens financiers)
- les locaux propres à l'équipe, mais un peu trop étroits pour l'accueil des doctorants
- l'interrogation sur l'efficacité du schéma organisationnel retenu : en soi, la taille de l'équipe est satisfaisante, mais elle reste un peu petite au regard de l'importance de ses projets et des réorganisations de la recherche dans le cadre de la nouvelle université de Bordeaux ;
- la politique de publication nécessitant la mise à jour du site Internet et place exacte de la revue *Politeia*.

Recommandations

Il conviendrait de continuer dans la voie de la diversification et de l'internationalisation et s'en donner les moyens. En ce sens, mieux utiliser les outils informatiques. Sur un plan scientifique, le laboratoire devrait continuer sur sa stratégie bien définie en droit de l'Union européenne et dans celui du Conseil de l'Europe sans sacrifier l'un à l'autre. Il devrait tracer des axes forts à l'intersection de ces domaines pour montrer l'unité et la cohérence de ses préoccupations.

Toutefois, il devrait associer au mieux les doctorants au projet du centre et surtout développer une stratégie pour rechercher des ressources propres, sous la forme de contrat (ANR...), afin de permettre notamment à des post-doctorants de poursuivre des recherches.

S'il n'apparaissait pas souhaitable que le laboratoire conserve sa structure actuelle, il faudrait alors se demander s'il est opportun de se rapprocher d'une autre unité et dans cette hypothèse constituer un regroupement d'équipes internes, de préférence à une fédération (avec le CERCCLÉ qui partage déjà un axe commun autour des droits fondamentaux ?)

L'équipe pourrait développer les moyens humains et matériels en profitant de ce label Centre d'excellence Jean Monnet pour développer des liens avec des pays européens et obtenir des contrats et mettre en place un programme de perfectionnement en langue étrangère.